

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION  
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 781-5**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités - Règlement numéro 781 a été adopté le 16 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs désire apporter des correctifs ou des ajouts aux différentes tarifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités – Règlement numéro 781-5, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1. Modifications**

Les annexes de tarification V – Tarification – Loisirs et vie communautaire et VI – Tarification – Location sont modifiées par les ajouts suivants dans les annexes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Yvon Chiasson, maire

---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques

Description du bien, service ou activité		Tarif
5.	<b>Location d'espace pour les exposants lors d'événements</b>	
	<b>Marché de Noël</b> Journée complète	50 \$
	<b>Festival de la grillade</b> Deux jours	100 \$

PROJET

Tableau V : Location de la surface de dek hockey

	Tarification jour de semaine	Tarification soirs et fins de semaine
Location à l'heure	90 \$/h	125 \$/h
Location pour 4 heures	250 \$ le bloc	450 \$ le bloc
Location pour 8 heures	350 \$ le bloc	650 \$ le bloc
Location pour 12 heures	Non disponible	750 \$ le bloc

Ligue organisée*	Tarification
Location pour 3 heures minimum	85 \$/h

\* *Suivant la signature d'une entente officielle et autorisée par le Service des loisirs.*

PROJET

Description du bien, service ou activité		Tarif
5.	<b>Gestion des matières résiduelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Achat d'un nouveau bac <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Bac roulant de 360 et 240 litres pour la collecte de déchets solides</li> <li>ii. Bac roulant de 360 litres pour la collecte sélective</li> <li>iii. Bac roulant de 240 litres pour la collecte des résidus organiques</li> <li>iv. Bac roulant de 45 litres pour la collecte des résidus organiques</li> <li>v. Bac de comptoir pour la collecte des résidus organiques</li> </ul> </li> </ul>	Coût réel + frais d'administration moins subvention si applicable
7.	<b>Bornes incendies Privées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection annuelle, par borne incendie, inclut inspection visuelle, manipulation, lubrification et le déneigement en période hivernale</li> <li>• Réparation des bornes incendies privées</li> </ul>	250\$ par borne incendie  Coût réel + frais d'administration

PROJET